

# Module n°1 : COMPETENCES PREVENTION

## Contexte

---

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire.

Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- évolutions réglementaires, économiques, technologiques ;
- évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail

Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

## Objectifs

---

- Comprendre le cadre institutionnel et les étapes fondamentales de la démarche de prévention des risques professionnels pour participer à son évaluation et son suivi.
- Mettre en oeuvre le Document Unique et le PAPRIACT de votre établissement

**Prérequis :** Recueil des données de sinistralité complété

## Renseignements complémentaires

---

**Durée de la formation :**

de 1 à 4 jours

**Modalités de déploiement :**

en Intra / direction commune / GHT

Financement nationaux

## Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO (m.capello@anhf.fr) 04.91.17.71.33

## Programme

---

1. Cadre législatif et réglementaire ; enjeux de la prévention des risques ; rôles et missions des différents acteurs
2. Évaluation des risques professionnels et transcription dans le DUERP ; étapes de la démarche de prévention des risques ; cadre méthodologique de l'évaluation et outils de repérage ; gestion des documents réglementaires ; adaptation à la réalité de son établissement.
3. Feuille de route de la démarche avec le PAPRI Pact ; contexte et lien avec le DUERP ; mesures de prévention ; rôle du CSE
4. Mise à jour du DUERP avec les risques COVID et RPS ; réglementation ; formalisation dans le DUERP ; définition et inscription des mesures de prévention dans le PAPRI Pact

### POINTS FORTS DE L'INTERVENTION

- Le programme est adapté au contexte et besoin de l'établissement. Nous fournirons préalablement à la formation, un accès à un court module e-learning afin de familiariser les futurs participants aux outils de recueil d'informations nécessaires à l'élaboration ou la mise à jour du DUERP et du PAPRI Pact.
- Ces outils devront être complétés en amont de la formation de manière à la rendre concrète et pratique et permettre d'élaborer ou de mettre à jour un DUERP et un PAPRI Pact performants et adaptés au fonctionnement de votre établissement sanitaire, social ou médico-social. Nombreux outils et trames proposés et adaptés à chaque situation. Formation pratique centrée sur vos propres données.

#### Public

**Directions, DRH, services RH, encadrants, représentants du personnel et toute personne investie dans le pilotage du projet QVT**

**Exercice  
2024**

**Code de formation  
2.06**

**Nature  
AFR**

**Organisé par  
Organisme au choix**

**Durée  
7 heures**

**Typologie  
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**

